

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Arrêté préfectoral N°DDPP-IC-2017-09-14 du 26 septembre 2017

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE VILLAGES DU LAC DE PALADRU

**du 25 octobre 2017 au 24 novembre 2017 inclus
concernant la demande présentée par la société REXOR**

NATURE DU PROJET : mise en exploitation d'une unité de démétallisation partielle par traitement chimique dans le cadre d'une extension d'activité de l'usine d'enduction sur matières plastiques de la sté REXOR à VILLAGES du LAC de PALADRU.

Pour connaître le détail des activités exercées vous pouvez consulter le dossier, comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale.

EMPLACEMENT DU PROJET : usine REXOR - 172 rue Saint Michel – VILLAGES du LAC de PALADRU

CONSULTATION DU DOSSIER, pendant toute la durée de l'enquête d'une durée d'un mois, du 25 octobre 2017 au 24 novembre 2017 inclus :

- en mairie de VILLAGE du LAC de PALADRU, sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie,
- sur le site internet des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR, Monsieur Alain MONTEIL, ingénieur :

Le commissaire-enquêteur recevra les observations et propositions orales ou écrites du public en mairie de VILLAGES du LAC de PALADRU, aux jours et heures suivants :

- **mardi 31 octobre 2017 de 16h à 18h**
- **jeudi 9 novembre 2017 de 16h à 18h**
- **samedi 18 novembre 2017 de 9h à 11h 30**
- **mardi 21 novembre 2017 de 15h à 17h 30**
- **vendredi 24 novembre 2017 de 15h à 18h (clôture)**

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront également formuler leurs observations :

- sur le registre d'enquête déposé en mairie de VILLAGES du LAC de PALADRU,
- par lettre, à l'attention de M. le commissaire-enquêteur, adressée à la mairie de VILLAGES du LAC de PALADRU,
- par voie électronique, en envoyant un courriel à : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr.

Les observations transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère dans les meilleurs délais.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de Madame Delphine Blanchin, responsable HQSE à la société REXOR - tel : 04.76.32.61.00 - adresse mel : delphine.blanchin@rexor.com – adresse postale : SAS REXOR - 172 rue Saint Michel - 38850 PALADRU, ainsi qu'auprès du service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) située 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.21) ou consultée sur le site internet des services de l'État en Isère.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de VILLAGES du LAC de PALADRU et sur le site internet des services de l'État en Isère, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le préfet de l'Isère.